

le monde ouvrier






Bulletin d'information de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

Septembre-Octobre 1983

Les ouvrières du vêtement: rien ne sera plus pareil!



SOMMAIRE

<p>3 Les travailleurs de la viande résistent aux concessions</p>	<p>10 En Cour suprême: victoire importante pour la syndicalisation</p>	<p>16-17</p>  <p>Après 14 ans, les exproprié(e)s de Mirabel luttent toujours pour récupérer leurs terres</p>
<p>4-5 Ouvrières du vêtement: un réveil longuement préparé</p>	<p>11-12-13-14</p>  <p>Le Fonds de solidarité: une force collective pour l'emploi</p>	
<p>6-7</p>  <p>La FTQ-construction à la recherche d'une majorité absolue</p>		<p>18-19 Le nouveau Nicaragua: un pays qui commence à vivre</p>
<p>8-9 79 conseillères et conseillers pour les travailleurs sans emploi</p>		<p>20-21-22 Nouvelles brèves</p>
<p>12</p> <p>MONDE</p> <p>OUVRIER</p>	<p>15 Cougar fait le coup de la fermeture</p> <p>Colombie britannique: la colère populaire gronde</p>	<p>23 Liste des conflits</p>
	<p>24 Coupon d'abonnement au Monde Ouvrier</p>	

12

MONDE

OUVRIER

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Responsable: Pierre Richard.

Collaboration: Jean-Marc Carle, Louis Fournier, André Leclerc, André Messier et Francine Vigeant.

Fichier: Danielle Ouellet.

Photographe: Michel Cloutier.

2100 avenue Papineau, 41^{ème} étage, Montréal, Québec, H2K 4J4.

Téléphone: (514) 527-8533

Tirage: 47,000

Le doyen des journaux syndicaux au Québec et au Canada. Première parution: 18 mars 1916.

Composé et imprimé par des travailleurs et des travailleuses syndiqués de l'imprimerie Interlitho Inc.

Dépôt légal à la bibliothèque nationale du Québec.

Toute reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le Monde Ouvrier est permise à la condition d'en indiquer la source.

Lock out à Provigo et à St-Hyacinthe

Les travailleurs de la viande résistent aux concessions

La lutte contre les concessions continue de plus belle dans les abattoirs, salles de coupe et salaisons du Québec. En lock-out depuis le 6 juin dernier, c'est maintenant au tour des 235 travailleurs de Provigo (Division des viandes) et des 345 travailleurs de l'Abattoir St-Jean et de la salle de coupe H. St-Jean à Saint-Hyacinthe, de résister aux concessions exigées par les employeurs et de lutter pour l'obtention de l'entente salariale nationale en vigueur dans l'industrie canadienne de la viande.

Représentant la majorité des travailleurs des abattoirs, salles de coupe et salaisons au Québec, le local 625 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) en est à son douzième conflit depuis le début de 1983. Une à une, les entreprises québécoises tentent de gruger dans les droits des travailleurs et de briser le "pattern" salarial (augmentation de \$1.25 l'heure) établi par les 12,000 travailleurs des quatre grands de la viande (Canada Packers, Intercontinental, Gainers-Swift et Burns). Jusqu'à présent, les syndicats québécois ont eu gain de cause dans 90% des cas.

Le géant Provigo

Si Provigo est un géant de l'alimentation, il fait plutôt minable dans le domaine des relations de travail. Alors que plusieurs petits abattoirs et salles de coupe ont accepté de respecter l'entente salariale nationale, Provigo se limite toujours à des offres de 8 et 6%.

Espérant sans doute briser la détermination de ses salariés, Provigo a ajouté un \$0.10 à son



Les travailleurs de Provigo (Division des viandes), comme ceux de l'Abattoir et de la salle de coupe St-Jean à St-Hyacinthe, sont prêts à tenir le temps qu'il faudra pour obliger leurs employeurs à respecter l'entente salariale nationale dans l'industrie de la viande.

offre de 8% ainsi qu'un montant forfaitaire de \$200. Les travailleurs, en lock-out depuis 16 semaines, ont rejeté à 70% cette offre.

Provigo multiplie les tactiques pour diviser les travailleurs: intimidation, simulation de sortie de machinerie de l'usine de Laval, injonctions,.... Mais ceux-ci restent unis et mobilisés et invitent la population à faire son marché ailleurs que chez Provigo.

127 demandes de concession

À l'abattoir St-Jean et à la salle de coupe H. St-Jean de Saint-

Hyacinthe, l'employeur a décidé de passer le couteau dans la convention collective. Non seulement, il refuse de se plier au "pattern" national sur les salaires mais il veut imposer 127 reculs dans la convention collective; il remet en cause, par exemple, la formule de griefs, la clause d'ancienneté et les assurances collectives.

Les 345 travailleurs en lock-out sont bien décidés à ne reculer sur rien et à obtenir le règlement négocié chez Olympia, une autre salle de coupe de la région. Au plan salarial, les syndicats réclament le règlement national.

La grève des ouvrières du vêtement:

Les journaux n'ont pas manqué de signaler le fait que la grève des quelque 3000 travailleuses du vêtement pour dames était la première depuis cinquante-trois ans. Ils ont aussi fait état des débrayements qui ont marqué le fin d'un conflit. Ils ont cependant bien peu expliqué comment un débrayage aussi massif avait été possible dans ce syndicat qui semblait enfoncé, et comment, quelques jours plus tard, un peu plus de la moitié des travailleuses avait le retour au travail et l'autre moitié réclamait une prolongation de la grève.



C'est avec enthousiasme et détermination que les ouvrières du vêtement dressèrent des lignes de piquetage devant leurs 170 ateliers.

Un mur patronal

Les événements récents d'abord: l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD-FTQ) tentait depuis le début de l'été de négocier avec la Guilde des manufacturiers la convention collective des employées de quelque 170 ateliers de couture. L'union pratique cette forme de négociation sectorielle depuis près de trente ans. Normalement, cela se faisait sans grands remous. Cette année cependant, l'union voulait revoir l'ensemble de la convention collective. Très tôt, elle s'est frappée à un mur. Bien pire, non seulement la Guilde refusait de négocier de bonne foi, mais elle réclamait une réduction de salaire de 15%, une augmentation des heures de travail hebdomadaires et des abandons de droits acquis.

Il y eût demande de conciliation et, la partie patronale ne bougeant à peu près sur rien,

vote de grève. Partout la participation aux assemblées fut très forte et les membres donnèrent un mandat de grève très majoritaire (entre 85% et 95%) à leur comité de négociation. Ce dernier retourna donc à la table de négociation avec la conviction que les patrons allaient comprendre le message et se mettre à négocier véritablement.

Le débrayage

Au lieu de cela, les employeurs revinrent avec les mêmes demandes de recul, la même intransigence. Dès le lendemain du vote de grève, des débrayages spontanés commencèrent dans différents ateliers à Montréal et à l'extérieur. Le lundi 15 août, le débrayage était complet.

Une première entente de principe, conclue dans les premières heures de la grève, a été rejetée unanimement par les comités exécutifs (environ 150 person-

nes) des 13 sections locales impliquées.

Entretemps la grève s'organisait de mieux en mieux et les travailleuses du vêtement recevaient un appui formidable de toutes les couches de la population. Il est très rare en effet qu'un conflit de travail provoque autant de sympathie. Elles en avaient grandement besoin cependant. Il est très difficile de faire un piquetage efficace devant 170 ateliers à la fois. Surtout quand ces derniers sont éparpillés dans des édifices où l'on trouve toutes sortes de commerces, d'ateliers et de bureaux. De plus, dans ce secteur, les transferts de production sont très rapides. Certains manufacturiers ont même déménagé tout leur équipement dès le premier jour de grève.

Second accord de principe

Le jeudi, 18 août, les comités exécutifs étaient à nouveau réunis pour prendre connaissance d'un second accord de principe. Ce dernier prévoyait certains gains normatifs, dont un nouveau texte de clause de grief et d'arbitrage et la reconnaissance des comités syndicaux d'atelier, un congé férié additionnel, le 8 mars, et des augmentations de salaire de \$2.00 l'heure pour deux ans pour les plus bas salariés et de \$1.00 pour les plus hauts salariés. L'entente prévoit des versements de \$0.50 ou \$0.25 l'heure à compter du mois de mars 1984.

Les comités exécutifs ont approuvé cet accord dans une proportion de 59% et une assemblée générale fut convoquée pour le samedi à Montréal. Déjà, cependant, plusieurs militants exprimaient leur déception face à ce projet de règlement. Le lendemain quelque 500 membres du syndicat étaient rassemblés devant les bureaux de l'Union pour protester contre l'accord. Il fut

un réveil longuement préparé

impossible de tenir un vote secret sur l'entente à l'assemblée générale tenue au Centre Paul Sauvé. Très houleuse, l'assemblée se termina dans la confusion la plus totale.

Un nouveau vote

On choisit de tenir un nouveau vote le mardi suivant, mais, cette fois-là, par scrutin secret. Résultat: 3085 pour l'entente de principe et le retour au travail et 3024 contre.

Pour beaucoup, il s'agissait là d'un déchirement du syndicat, d'une scission. Des militantes en colère imputèrent ce résultat à la direction du syndicat, qu'elles accusaient d'avoir "fait peur au monde". On parla même de trahison.

Quelques semaines plus tard les passions se sont calmées. On peut aujourd'hui analyser plus froidement ces résultats. Essayer de comprendre comment, après avoir montré une telle détermination, une telle unité, ces militantes ont pu se diviser en deux blocs apparemment opposés.

Un long chemin

Pour bien comprendre, il faut se rappeler certains faits. Le dernier congrès de la FTQ avait donné lieu à un débat passionné sur l'UIOVD. Une résolution demandait même sa mise en tutelle. Cette résolution fut amendée de façon à substituer une enquête à la tutelle. Par la suite, toute la direction fut remplacée, des nouveaux statuts furent adoptés, l'éducation syndicale fut intensifiée, l'information circula davantage. Bref, la démocratisation s'instaurait peu à peu, faisant place à un militantisme renouvelé.

Cela arrivait après plusieurs années de luttes internes. Beaucoup de gens qu'on retrouve à la direction du syndicat aujourd'hui ont été des contestataires de l'Union pendant des années. Leur arrivée au pouvoir et

tout le mouvement de réforme qu'ils ont engendré ont suscité beaucoup d'espoir. Les vieilles ouvrières, qui désespéraient de voir leur union mener des luttes pour améliorer leur sort, ont commencé à croire qu'il serait possible de changer des choses. Elles avaient enfin une force collective. Elles pourraient tenir la tête haute devant les "boss".

Cela explique le formidable enthousiasme qui a caractérisé le débrayage. Comment expliquer alors le résultat du vote et le retour au travail?

Une industrie faible

Ce sont de toutes autres considérations qui ont joué au moment du vote. Les membres de l'Union continuaient de considérer leurs demandes fondamentalement légitimes, mais, à mesure que le conflit se prolongeait, les risques de fermetures augmentaient. Il faut savoir que, dans ce secteur le tiers des emplois syndiqués sont disparus en quatre ans. Le travail au noir se répand comme la peste, les ateliers clandestins se multiplient, beaucoup de travail est exporté vers l'Ontario et les importations constituent toujours une menace pour l'industrie.

Beaucoup de militantes ont cru, comme le comité de négociation, que la prolongation de la grève allait entraîner une nou-

velle saignée dans l'emploi. Ceux qui ont voté contre l'entente, ou bien ne croyaient pas à cette menace, ou bien se disaient: "On peut pas subventionner éternellement des employeurs en sacrifiant nos salaires et notre santé; que les "shops" qui ont à fermer ferment." Les deux points de vue se défendent, sont légitimes et étaient soutenus par des militantes toutes aussi sincères les unes que les autres.

Continuer à bâtir

Dans le feu de l'action, la fin abrupte du conflit, l'entente de principe peu alléchante ont fait croire à beaucoup qu'ils avaient été trahis. Cette suspicion s'explique par le passé de l'Union. Pendant des dizaines d'années les dirigeants ont été mous et complaisants avec les employeurs, quand ils n'étaient pas carrément de connivence avec eux. Les membres sont méfiants. Ils ne prennent pas "tout pour du cash".

La direction actuelle sait qu'elle doit vaincre cette suspicion. Elle sait surtout que tout le travail de réforme, l'éducation syndicale, l'information, le fonctionnement démocratique n'en sont qu'à leur début. Il faudra continuer à bâtir ce syndicat qui a longtemps dormi. ■



On aperçoit le nouveau président de l'UIOVD-Québec, Gilles Gauthier, au milieu d'un groupe de grévistes.



Pour négocier la sécurité du revenu, la FTQ-Construction veut la majorité

Périodiquement (180 jours avant l'expiration de chaque décret), les travailleurs de la construction sont appelés à choisir leur allégeance syndicale. C'est la loi qui le veut. Le maraudage entre les différentes centrales est donc obligatoire. Encore une fois, cette année, des sommes importantes seront englouties dans cette opération, au moment où la crise économique frappe si brutalement les travailleurs de la construction et, conséquemment, leurs syndicats.

Pourtant, s'il est un moment où toutes les ressources de-

vraient être consacrées au service des membres, c'est bien celui-ci, alors que plus de 60% des travailleurs chôment. La FTQ-Construction est la seule association syndicale de la construction à maintenir à l'année longue des services adéquats dans toutes les régions. Pendant la campagne de maraudage, elle fait face à quatre autres associations: la CSN, la CSD, le Syndicat de la Côte-Nord et le Conseil provincial (International). La FTQ est fortement majoritaire, mais l'éparpillement des travailleurs dans les quatre autres associations la prive de ressources importantes.

Pas de publicité payée

L'une des dépenses les plus lourdes pendant une campagne de maraudage dans la construction est occasionnée par la publicité payée dans les media. Cette année, la FTQ-Construction n'aura pas de message publicitaire à la radio, à la télévision ou dans les journaux. C'est ce qu'a décidé son dernier congrès.

La FTQ-Construction et les métiers qui la composent ont préféré plutôt concentrer leur énergie sur l'information interne, les contacts personnels sur les chantiers et la campagne de

sensibilisation à la revendication de la sécurité du revenu.

Sécurité du revenu

Cette revendication sera d'ailleurs l'enjeu majeur de la prochaine négociation dans la construction. Il ne sert à rien de négocier de hauts taux de salaire, lorsqu'on risque de chômer neuf mois sur douze. Le régime de sécurité du revenu que veut négocier la FTQ assurerait à chaque travailleur un complément à ses prestations d'assurance-chômage de façon à maintenir un revenu plus adéquat lorsqu'il ne travaille pas.

Comme ce supplément de revenu serait puisé dans une caisse à laquelle contribueraient exclusivement les employeurs, ces derniers seraient incités indirectement à ne pas grossir artificiellement le bassin de main d'œuvre. Ceci ne pourra qu'avoir un effet bénéfique sur la sécurité d'emploi.

La majorité absolue nécessaire

Le dernier vote d'allégeance syndicale eut lieu en 1981. Il survenait quelques mois seulement après la création de la FTQ-Construction. Celle-ci avait été mise sur pied dans le but de regrouper la majorité des syndicats

de la construction qui n'acceptait pas l'ingérence du Building Trades Department de l'AFL-CIO dans les affaires du Conseil provincial des métiers de la construction.

À l'automne 1981, 46% des travailleurs ont choisi la FTQ, 23% sont allés au Conseil provincial, 19% à la CSN, 9% à la CSD et 0,5% au Syndicat de la Côte Nord. Pour négocier seule la convention collective, la FTQ-Construction doit recueillir une majorité absolue. Ce qu'elle croit pouvoir faire cette année.

Une loi absurde

Depuis longtemps, la FTQ dénonce cette loi absurde qui permet une multiplicité d'associations syndicales dans la construction, alors que les employeurs sont contraints à l'unité, puisqu'ils doivent tous appartenir à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). La centrale réclame que les associations qui ne re-

cueillent pas 25% des adhésions soient exclues. Il n'y a pas de raison pour que soit maintenu dans l'industrie de la construction ce morcellement qu'on ne trouve dans aucun autre secteur. Ceci rend les négociations très pénibles et le service aux membres coûteux.

Une aide financière urgente

Compte tenu de cette situation financière extrêmement difficile, et pour aider la FTQ-Construction à sortir renforcée de la campagne de maraudage tout en maintenant ses services, la FTQ a demandé à tous ses affiliés de lui venir en aide de façon urgente. Dans une lettre adressée à toutes les sections locales affiliées, Louis Laberge et Fernand Daoust suggèrent aux locaux de souscrire des montants \$0,25 per capita. Quant aux permanents syndicaux, ils sont invités à souscrire personnellement chacun \$100. ■

*mon salaire,
mon emploi,
j'y tiens!*

FTQ.
CONSTRUCTION



79 conseillères et conseillers sociaux pour les travailleurs sans emploi

— 27 bureaux à travers le Québec

79 conseillères et conseillers sociaux répartis dans 27 bureaux à travers tout le Québec: voilà le projet que vient de mettre en branle la FTQ pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses sans emploi.

Ces 79 conseillères et conseillers sociaux auront pour principale tâche d'informer et d'aider les travailleurs et travailleuses, syndiqué(e)s ou non, sur des questions comme l'assurance-chômage, l'aide sociale, la loi sur le logement, l'endettement, les normes minimales de travail, la charte des droits de la personne, la loi sur l'immigration,...

Programme Relais

Ce projet est d'une durée de six mois et est subventionné par le programme fédéral Relais. Ces 79 personnes ont été recrutées par la FTQ parmi des candidats qui avaient épuisé leurs prestations d'assurance-chômage; la majorité d'entre elles ont déjà été syndiquées dans les rangs de la FTQ et plusieurs ont déjà une expérience dans le domaine du travail communautaire.

Les 27 bureaux de consultation, dont huit sont dans la région métropolitaine, sont ouverts au public du lundi au vendredi. Les personnes qui s'y présentent peuvent être conseillées sur place ou encore référées à d'autres personnes ou organismes appropriés.

Les femmes et les immigrants

A l'intérieur de ce programme, la FTQ a décidé de porter une attention particulière aux problèmes des femmes et des immigrants. Ainsi à Montréal, un bureau sera davantage spécia-

lisé sur les conditions de vie et de travail des femmes et un autre sur les préoccupations des immigrants.

Les conseillères et conseillers sociaux devront être en mesure d'intervenir sur des problèmes comme la situation financière des familles monoparentales, les problèmes de garde d'enfant, le harcèlement sexuel, la discrimination dans l'emploi. Ils peuvent compter sur la collaboration des services de la condition féminine et des travailleurs immigrés de la FTQ.

Suite à l'Opération Chômage

La mise en place de ce réseau de conseillères et conseillers sociaux à travers tout le Québec fait suite à l'Opération Chômage menée par les syndicats de la FTQ depuis environ un an. Cette Opération a consisté à la mise sur pied dans les syndicats locaux frappés par des licenciements collectifs de Comités d'aide aux chômeurs et chômeuses; pour

animer ces comités, le service d'éducation de la FTQ a créé un programme de formation de délégué(e)s sociaux pouvant intervenir sur des questions comme l'assurance-chômage, l'aide sociale, l'endettement, etc.

Plusieurs de ces comités syndicaux d'aide aux sans emploi continuent toujours de fonctionner. Ils permettent d'éviter l'isolement des travailleurs et travailleuses en mise à pied et de maintenir un lien de solidarité entre ceux et celles qui sont au travail et les sans emploi. C'est cette expertise développée dans le cadre de son Opération Chômage, que la FTQ veut aujourd'hui partager avec l'ensemble de la population en ouvrant 27 bureaux de consultation.

Ce projet est coordonné par Pierre François, ancien permanent de l'Association internationale des machinistes (FTQ). Pour toute information, vous pouvez le rejoindre à (514) 527-8533. ■



Les 79 conseillères et conseillers sociaux, recrutés par l'intermédiaire du projet fédéral Relais, ont suivi une session intensive de formation sous la responsabilité du Service d'éducation de la FTQ.

Liste des bureaux de consultation

*** ALMA**

540, rue Sacré-Coeur ouest
Bureau 10
2e étage
Tél. 668-7879

*** CAP-DE-LA-MADELEINE**

247, rue Thibeau
Tél. 378-4049

*** CHICOUTIMI**

31, rue Racine ouest
Bureau 206
Tél. 549-4777

• DOLBEAU

218, 3e avenue
Tél. 276-5323

• GRANBY

10, rue Chapleau

• HAUTERIVE

625, boul. Laflèche
Tél. 589-6159

• HULL

115, rue Carillon
Tél. 771-4833

• JONQUIÈRE

2212, rue Perrier
Tél. 547-8458

• LA SARRE

14, 7e avenue ouest

LA TUQUE

29, rue Beckler
Tél. 523-3319

• LACHUTE

212, rue Wilson
2e étage
Tél. 562-7417

• MATANE

305, rue De La Gare
Bureau 323

• MONTRÉAL

FTQ
2100, avenue Papineau
1er étage
Tél. 527-8533

FTQ-CONSTRUCTION (ST-MICHEL)

3750, boul. Crémazie est
2e étage
Tél. 725-3837

MÉTALLOS (ST-HENRI)

2749, rue Notre-Dame ouest
Tél. 932-5414

CENTRE DES FEMMES DE VERDUN (VERDUN)

4401, avenue Verdun
Tél. 767-8139

UIOVD (AHUNTSIC)

333, rue Chabanel ouest
3e étage
Tél. 381-4692

TAVT (CENTRE-VILLE)

20, boul. De Maisonneuve ouest
Bureau 7
Tél. 844-8644

CENTRE ST-PIERRE (CENTRE-SUD)

1212, rue Panet
Bureau 117
Tél. 527-2557

• PORT CARTIER

178, Portage des Mousses
Tél. 766-2363

• QUÉBEC

495, rue Bayard
Tél. 525-5747

• ROUYN

85, rue Gamble ouest
Tél. 762-1354

• SAINT-JÉRÔME

202, rue St-Georges
Tél. 438-0757 ou 0388

• SAINTE-ANNE-DES-MONTS

182, 1re avenue ouest
Tél. 763-3659 ou 7656

• SAINTE-THERÈSE

6, rue Blainville ouest
Tél. 430-4774

• SEPT-ÎLES

8, rue Père Divet

• SHERBROOKE

1576, rue King ouest
Bureau 215
Tél. 562-3922

• VICTORIAVILLE

55, rue Montette



Répartis à travers tout le Québec, les conseillers et conseillères sociaux de la FTQ pourront informer et aider sur des questions comme l'assurance-chômage, l'endettement, l'aide sociale, les normes de travail...



Roger Longchamps, représentant du local 504 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), et Pauline Adam, travailleuse congédiée il y a 7 ans par Canadian Tire.

En Cour suprême: victoire importante pour la syndicalisation

La section locale 504 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (FTQ) a remporté devant la Cour suprême du Canada une victoire juridique qui aura des répercussions importantes sur le droit à la syndicalisation, le 7 juin dernier, le plus haut tribunal canadien ordonnant au propriétaire actuel du magasin Canadian Tire de Sherbrooke de réintégrer à son emploi Mme Pauline Adam, congédiée il y a 7 ans pour activités syndicales par l'ancien propriétaire du magasin, et de lui rembourser tout le salaire perdu.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême vient de reconnaître que l'acheteur d'une entreprise est non seulement lié par l'accréditation et la convention collective en vigueur, mais qu'il est aussi obligé d'assumer les fautes commises par l'ancien propriétaire à l'encontre des libertés syndicales.

"C'est une importante victoire pour les travailleurs et les tra-

vailleuses qui veulent se syndiquer. Ce n'est plus vrai qu'un employeur pourra profiter de la vente de son entreprise pour se débarrasser des militants syndicaux", a affirmé Roger Longchamps, représentant du local 504 des TUAC.

C'est la première fois que la Cour Suprême se prononce sur cette question. C'est donc un jugement qui fera jurisprudence et qui aura des répercussions sur des centaines d'autres causes semblables qui sont pendantes au Québec et un peu partout au Canada.

Pour sa part, Pauline Adam, qui travaillait comme caissière-téléphoniste chez Canadian Tire, a déclaré: "Cela a pris 7 ans pour obtenir justice. Nous n'avons pas lâché et nous avons gagné. J'espère que cela servira à d'autres travailleurs et travailleuses qui sont aux prises avec des patrons anti-syndicaux."

Le congrès de la FTQ portera sur le plein emploi

Alors que nous vivons encore les effets dramatiques de la pire crise économique depuis celle des années '30, le prochain congrès de la FTQ portera principalement sur les éléments d'une politique de plein emploi.

Plus de 1,000 délégués sont attendus à ce 18^{ème} congrès de la FTQ, qui se tiendra au nouveau Palais des congrès de Montréal, du 5 au 9 décembre prochain.

Deux thèmes majeurs devraient ressortir des débats qui porteront sur la question de l'emploi: une politique syndicale de réduction du temps de travail, qui reprendra les principaux points discutés lors du colloque de la FTQ sur ce sujet, et la mise en route du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, qui vise à favoriser une participation des travailleurs à la création et au maintien des emplois.

Le congrès de décembre sera aussi l'occasion de souligner le "quart de siècle" de la FTQ; c'est en effet, l'an dernier, que la FTQ atteignait ses 25 années. Une soirée sera organisée pour fêter cet événement et un programme-souvenir rappellera les points saillants de ces 25 années de luttes.

Selon les statuts de la FTQ, les sections locales affiliées et les Conseils du travail ont jusqu'au 21 octobre pour faire parvenir les résolutions qu'ils voudraient soumettre au congrès. ■



Le Fonds de solidarité de la FTQ: une force collective pour l'emploi

Le projet de création du "Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)" est devenu une réalité!

Il s'agit d'un nouvel outil syndical que nous nous donnons, contrôlé par nous, et qui vise à regrouper notre force collective afin de maintenir et de créer des emplois au Québec. La FTQ a lancé une vaste campagne d'information et de formation afin de bien sensibiliser ses membres à ce projet qui s'inscrit, parmi d'autres, dans la lutte prioritaire que nous menons pour le plein emploi.

Une loi

Le Fonds de solidarité est devenu une réalité le 23 juin dernier à la suite de l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi no 192 parrainé par le député Robert Dean, ex-vice-président de la FTQ et ex-directeur québécois des Travailleurs unis de l'automobile.

Le projet d'un tel Fonds avait été avancé par la FTQ lors du sommet économique d'avril 1982. Il a d'abord donné lieu au

lancement de Corvée-Habitation dans le secteur de la construction. Lors de sa réunion des 26 et 27 avril 1983, le conseil général de la FTQ a donné au Bureau le mandat de finaliser le projet.

Priorité à l'emploi

Avec le Fonds de solidarité, le mouvement syndical se donne un outil additionnel, différent et nouveau pour mieux défendre et protéger l'emploi de ses membres et, aussi, pour créer de nouveaux emplois dont nous avons un urgent besoin.

Grâce aux contributions volontaires de ses membres, le Fonds a principalement pour objectifs:

1- De maintenir et de créer des emplois permanents dans des entreprises québécoises viables et rentables, de façon à améliorer les conditions générales de travail.

2- De favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses dans le domaine de l'économie, en vue d'accroître leur participation et leur influence dans le développement économique

du Québec.

3- De développer la solidarité économique entre les travailleurs-euses et la force collective que représente leur pouvoir d'épargne et d'investissement, en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

Priorité aux travailleurs-euses

Dans tous les cas, le Fonds de solidarité accordera la priorité aux demandes provenant des travailleurs et travailleuses contribuant au Fonds. Dans tous les cas également, il visera à impliquer les travailleurs et travailleuses des entreprises où il investira, en leur assurant toute l'information et la formation nécessaires.

Le Fonds investira dans des entreprises québécoises de tous les secteurs de l'économie, de toutes les régions et quel que soit le type de projet (démarrage, consolidation, expansion). Il interviendra en priorité auprès des

(à suivre pages suivantes)



Une force collective pour l'emploi

(suite de la page précédente)

petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent plus des trois quarts des emplois manufacturiers au Québec. Ce sont là les emplois qui ont le plus grand effet d'entraînement sur l'économie: un emploi dans ce secteur en crée au moins deux autres dans les services en général.

Aide financière et technique

L'aide financière du Fonds sera principalement axée (au moins 60% de son actif) sur l'injection de capital de risque (capital-actions, avances d'actionnaires, etc.). Ce capital fructifie en fonction de la bonne performance des entreprises dans lesquelles il est investi. Il permet au Fonds de participer à la propriété, à la gestion et aux bénéfices des entreprises.

Le Fonds s'appuiera sur des méthodes rigoureuses d'évaluation et de suivi des investissements afin d'en assurer le meilleur rendement possible (rentabilité économique), tout en visant à maintenir et à créer des emplois (rentabilité sociale).

De plus, le Fonds fournira une aide technique et humaine grâce à une équipe de personnes-ressources qui assurera les expertises requises en matière d'analyse de projets et de gestion-conseil, en collaboration étroite avec les partenaires. ■

Comment adhérer au

- Le Fonds de solidarité, c'est une société d'investissement formée par des épargnants qui s'unissent collectivement pour placer leur argent dans des entreprises et essayer de le faire fructifier.

- Vous en devenez membre, c'est-à-dire actionnaire, en achetant des actions du Fonds. Ces actions vous donnent droit de vote aux assemblées générales et vous permettent d'élire des représentants au Conseil d'administration.

- C'est le Fonds qui investit soigneusement votre argent dans des entreprises, en y achetant des actions et en y faisant d'autres types d'investissements.

- Le Fonds est, en quelque sorte, un plan de placement coopératif de vos épargnes. Il permet de diversifier les placements collectifs dans plusieurs entreprises et, ainsi, de mieux répartir les risques entre plusieurs projets de financement. Le Fonds ne peut d'ailleurs investir plus de 5% de son actif dans une même entreprise.

La retenue sur le salaire

L'adhésion au Fonds se fait sur une base volontaire. Il vous suffit d'acheter directement des actions du Fonds (la valeur d'achat est déterminée par le conseil d'administration).

L'achat d'actions peut aussi se faire sous la forme de retenue



Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) est né de la crise économique. Il se veut un outil collectif pour la création et le maintien d'emplois.

Fonds de solidarité?

sur votre salaire, à la source. C'est vous-mêmes qui fixez le montant de la retenue et sa durée.

Votre employeur doit effectuer cette retenue à la source si, collectivement, un groupe d'employé-e-s en fait la demande, c'est-à-dire si 20% des employé-e-s d'une entreprise en font la demande, ou encore un minimum de 50 personnes dans les entreprises de 250 employé-e-s et plus. Votre syndicat pourra effectuer à cet effet toutes les démarches requises.

Le droit de retrait

Vous pouvez, en tout temps, cesser d'acquérir des actions du

Fonds par voie de retenue sur votre salaire. Il vous suffit d'en informer votre employeur.

De plus, dans les soixante (60) jours de votre adhésion au Fonds ou de la date de la première retenue, vous pouvez décider de vous retirer, pour quelque raison que ce soit. Vos contributions déjà faites vous seront remboursées intégralement par le Fonds.

Garanties et remboursements

Vous avez l'assurance que vos actions du Fonds seront rachetées par celui-ci, à votre demande, lorsque vous aurez atteint

l'âge de la retraite ou de la pré-retraite. Vos actions seront alors remboursées au prix de leur valeur aux livres établie selon tous les principes comptables généralement reconnus. Ce remboursement pourra constituer pour vous une somme d'argent additionnelle au moment de votre retraite.

De plus, après quelques années de fonctionnement, le Fonds pourra être en mesure de vous verser, pour chaque action que vous possédez, un montant d'argent annuel sous forme de dividende, compte tenu de la situation financière du Fonds et de sa performance. ■



Les avantages fiscaux

En tant qu'actionnaire du Fonds de solidarité, vous pouvez récupérer jusqu'aux trois quarts (3/4) de votre investissement, grâce à une double exemption d'impôt.

Dans le calcul de votre impôt annuel, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 35% du montant que vous versez pour acquérir des actions du Fonds, jusqu'à un investissement maximum de \$3500 par année. Autrement dit, pour chaque dollar que vous investissez, vous touchez un retour d'impôt de 35 cents. Exemple: si vous avez

\$1000 d'impôts à payer, vous n'en payez que \$650 car vous pouvez déduire un montant de \$350. C'est ce qu'on appelle un régime d'épargne-actions.

De plus, votre contribution au Fonds peut être transférée dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré. À ce titre, vous pourriez bénéficier d'une déduction sur votre revenu imposable proportionnelle à votre taux d'imposition (fédéral et provincial). Exemple: pour un revenu imposable de \$15 000, vous pourriez bénéficier d'une

déduction de 40% de votre contribution annuelle au Fonds.

EXEMPLE

Un syndiqué qui gagne \$400 par semaine décide d'adhérer au Fonds. Il achète des actions pour un montant de \$650 sur trois ans. Compte tenu des déductions fiscales allant jusqu'à 75%, sa contribution réelle sur trois ans sera de \$163 (au lieu de \$650), soit l'équivalent d'un dollar par semaine (au lieu de \$4). ■

(suite du dossier en page 14)

Le Fonds de solidarité: sous contrôle syndical

Le Fonds de solidarité est sous le contrôle syndical de la FTQ.

Le conseil général, la plus haute instance de la centrale entre les congrès, a choisi sept membres du conseil d'administration sur treize. Deux autres administrateurs qui proviennent également de la FTQ, représentent les actionnaires du Fonds (ils seront élus à l'avenir par l'assemblée des actionnaires).

Le conseil d'administration

Au total donc, neuf administrateurs sur treize sont issus de la FTQ. En voici la liste:

* **Louis Laberge**, président de la FTQ.

* **Fernand Daoust**, secrétaire général de la FTQ.

* **Claude Morrisseau**, vice-président de la FTQ et directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

* **Clément Godbout**, vice-pré-

sident de la FTQ et directeur québécois des Métallos.

* **Edmond Gallant**, vice-président de la FTQ et directeur québécois du Syndicat canadien des travailleurs du papier.

* **Claude Ducharme**, vice-président de la FTQ et directeur québécois des Travailleurs unis de l'automobile.

* **Fernand Boudreau**, vice-président de la FTQ et secrétaire-trésorier de la section locale 375 de l'Association internationale des débardeurs.

* **Lise Fortin**, présidente du Conseil du travail de l'Outaouais et représentante de l'Union des employés de services (298).

* **Jean-Guy Frenette**, directeur du Service de recherche de la FTQ.

Trois autres administrateurs seront choisis par le conseil d'administration pour représenter les milieux socio-économiques. Enfin, le président-directeur gé-

ral du Fonds sera également membre du conseil.

Par ailleurs, il y aura deux comités consultatifs formés de militant-e-s syndicaux: l'un sur les moyens d'assurer la participation et la formation des travailleuses au sein des entreprises financées par le Fonds, l'autre sur les perspectives de développement et d'expansion du Fonds.

La lutte syndicale

En plus d'être contrôlé par la FTQ, le Fonds de solidarité est "un outil additionnel pour la lutte syndicale, un outil qui s'ajoute à la force syndicale dans l'entreprise". C'est ce qu'a expliqué le président de la FTQ, Louis Laberge: "En améliorant l'emploi et la sécurité d'emploi, le Fonds contribuera à renforcer les syndicats et à les soutenir dans leur rôle premier qui est d'améliorer les conditions de travail et de salaires de leurs membres. En contribuant à améliorer la viabilité et la rentabilité des entreprises, le Fonds ne peut qu'avoir un impact positif pour le mouvement syndical qui sera alors en mesure de faire de nouveaux gains pour ses membres".

En fait, le Fonds servira de moyen de pression en vue d'améliorer les conditions générales de travail, non seulement dans les entreprises syndiquées mais aussi dans les entreprises non-syndiquées (normes minimales de travail, santé et sécurité au travail, etc.). Il permettra également de favoriser la syndicalisation dans les entreprises non-syndiquées. ■



Les sept administrateurs du Fonds élus par le Conseil général de la FTQ. De gauche à droite: Fernand Boudreau, Claude Ducharme, Louis Laberge, Fernand Daoust, Edmond Gallant, Clément Godbout et Claude Morrisseau.

POUR INFORMATION:

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), 822 est, rue Sherbrooke, suite 400, Montréal H2L 1K4. TÉL.: 524-6859.

Cougar fait le coup de la fermeture

Raciste et rétrograde, la compagnie Cougar Automotive à Ville Saint-Laurent a annoncé la fermeture de son usine plutôt que d'avoir à négocier une première convention collective avec ses salariés.

S'agit-il seulement d'une tactique comme dans le cas récent de Seven Up? Alex Taboury, propriétaire de Cougar Automotive, a-t-il l'intention de rouvrir sous un autre nom au Québec ou ailleurs? Veut-il transformer son entreprise en simple point de vente s'approvisionnant auprès de fabricants étrangers?

Il est impossible, pour l'instant, de répondre à ces questions. On sait seulement qu'une partie de la machinerie de cette usine de fabrication de freins a

été vendue à trois compagnies américaines.

Quoiqu'il en soit, les 53 travailleurs de Cougar Automotive, dont la moitié sont d'origine haïtienne, poursuivent leur grève commencée depuis plus de 8 mois. Membres du local 1900 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ), ces travailleurs réclament toujours l'imposition d'une première convention collective, en vertu des dispositions du Code du travail.

Ces travailleurs se sont syndiqués pour mettre fin à une exploitation chontée: aucune ancienneté, salaire de \$4,55 l'heure, discrimination à l'égard des travailleurs haïtiens qui étaient automatiquement affectés au travail de nuit, absence de système

de ventilation malgré la poussière d'amiante, etc. ■



Photo: Michel Cholette

Colombie britannique: la colère populaire gronde

La colère syndicale et populaire gronde en Colombie britannique depuis que le gouvernement créditiste de Bill Bennett a décidé de sabrer dans les droits des salarié(e)s du secteur public, des locataires, des consommateurs, des malades et de l'ensemble des citoyens de cette province.

À l'invitation de la Fédération des travailleurs de la Colombie britannique, des dizaines de groupes populaires, religieux, ethniques, communautaires se sont rassemblés sous la bannière de l'Opération Solidarité. Le 10 août dernier, 45,000 personnes participaient à un gigantesque rassemblement contre les mesures Bennett, soit la plus importante manifestation politique de l'histoire de la Colombie britannique.

C'est le 7 juillet dernier que le gouvernement créditiste dépo-



sait un budget et 26 projets de lois anti-ouvriers et anti-sociaux, qui prévoient notamment:

- l'abolition de la Charte et de la Commission des droits de la personne;

- l'abolition de la Régie des loyers;

- l'imposition de "tickets modérateurs" et de restrictions dans le domaine de la santé;

- la baisse des services et des prestations de bien-être social;

- l'abolition des clauses d'ancienneté pour les salarié(e)s du secteur public et de toutes les clauses concernant les nominations, les promotions et les reclassifications;

- le droit pour un employeur du secteur public de congédier un salarié, sans raison particulière et sans tenir compte de l'ancienneté;

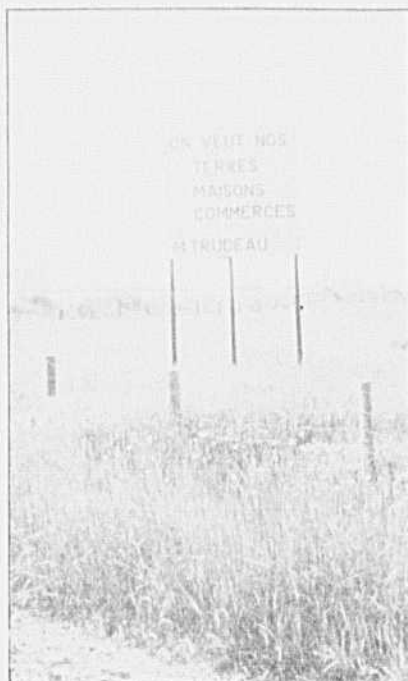
- l'abolition du droit à la négociation sur des questions comme les horaires de travail, le temps supplémentaire et les vacances. ■

Après 14 ans, les exproprié(e)s de Mirabel luttent toujours pour récupérer leurs terres

Depuis plus de 14 ans, les exproprié(e)s de Mirabel mènent une lutte sans répit pour récupérer les 80,000 acres de terres expropriées en trop. Cet automne, cette lutte entre dans une phase décisive.

C'est en 1969 que le gouvernement fédéral décidait d'exproprier 97,000 acres de terres parmi les plus fertiles du Québec, dans la région de Sainte-Scholastique, de Lachute, de Saint-Jovier et de Ste-Thérèse, dans le but de construire le nouvel aéroport de Mirabel. Plus de 10,000 personnes, 14 municipalités et villages, 788 fermes ont été touchés par la décision d'Ottawa.

Dans les faits, le nouvel aéroport ne couvre que 5,200 acres de terrain; en prévoyant une zone opérationnelle ultime de 17,000 acres, Mirabel dépasserait en superficie les aéroports les plus achalandés au monde.



On se retrouve donc avec 80,000 acres expropriés inutile-



Pour un cultivateur, sa terre c'est toute sa vie. Devenus locataires sur leurs propres terres et vivant sous la menace constante d'une expulsion, les agriculteurs de Mirabel veulent récupérer leur bien exproprié inutilement par Ottawa.

ment. On se retrouve aussi avec un territoire saccagé et une population déracinée (plus de la moitié de la population a quitté le territoire). On se retrouve enfin avec 250 agriculteurs qui sont devenus locataires du gouvernement fédéral sur leurs propres terres et qui sont toujours déterminés à récupérer leur bien.

Qu'advient-il des 80,000 acres expropriés en trop? C'est là la question cruciale qui devra être tranchée au cours des prochains mois.

Les amis du régime ou les expropriés?

Les expropriés de Mirabel ont déposé devant la Cour fédérale une requête pour faire annuler l'expropriation des 80,000 acres qui ne servent pas à des fins aéroportuaires. Ils ont aussi entrepris une grève des loyers.

Pour eux, le temps presse. En effet, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société immobilière du Canada (Mirabel), administrée par l'ex-ministre libéral Jean-Pierre Goyer, a commencé à revendre quelque 30,000 acres de terrain. Le seul problème, c'est que ces terres, ces fermes et ces résidences ne sont pas revendues en priorité aux expropriés mais plutôt aux occupants actuels; comme, par hasard, plusieurs des nouveaux locataires de la Société immobilière du Canada sont des hauts fonctionnaires fédéraux, des ex-agents de la GRC, des amis libéraux...

Les expropriés demandent une priorité dans le rachat des terres qu'on leur a enlevées de force en 1969. C'est un peu comme le droit de rappel lorsqu'il y a des mises à pied dans une usine... "Pour un cultivateur, sa

terre, c'est son passé, son présent et son avenir... Sans sa terre, le cultivateur n'est plus rien", explique Jean-Paul Raymond, président du Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC), qui représente les expropriés.

14 ans de pillage et d'injustice

L'histoire de l'expropriation de Mirabel, c'est 14 ans de pillage et d'injustice. En premier lieu, les indemnités ont été ridicules: \$200 l'acre, soit 18 fois moins que ce que le fédéral a versé, à la même époque, aux expropriés de l'aéroport de Pickering à Toronto; récemment, la Société immobilière du Canada vendait à la multinationale GLC au prix de \$3,500 l'acre, des terres payées \$200 l'acre!

Durant toutes ces années, on a brûlé et on a dynamité des dizaines de fermes, on a détruit des résidences et des commerces, on a laissé des terres à l'abandon. Dans le seul village de Sainte-Scholastique, on a démoli 90 maisons et 40 commerces et on y a planté 5 drapeaux du Canada... Dans la Côte-des-ANGES, on peut visiter le Parc industriel et commercial aéroportuaire: la seule chose qu'on y voit, c'est un boulevard en asphalte avec une douzaine de bornes-fontaines... mais aucune usine.

Les pressions exercées sur les résidents pour qu'ils quittent, ressemblent fort à du terrorisme: on a simulé des saisies avec camions à la porte, on a fait du harcèlement téléphonique, on a menacé de démolir des maisons et on en a démolies... Le prix humain de tout cela a été élevé: cultivateurs qui se retrouvent sur l'aide sociale, drames familiaux de toute sorte, décès prématurés, crises cardiaques, dépressions, exode des jeunes...

"Le gouvernement fédéral a arraché l'âme de la région. Il nous a pillés et a engraisé ses amis. Mais les terres perdues, on va les regagner acre par acre. Nous ne lâcherons pas!" affirme Jean-Paul Raymond. ■



"Je veux que mes fils vivent ici"

Rejean Ethier avait un troupeau de 80 bêtes. Étant devenu simple locataire de sa terre et craignant l'expulsion, il a vendu son troupeau et a décidé de se bâtir une érablière, espérant récupérer plus rapidement son investissement. Aujourd'hui, la Société immobilière du Canada refuse de reconnaître son investissement et menace de saisir son érablière; elle a déjà saisi son automobile, sa machinerie et une partie de son mobilier. "Je n'accepterai jamais que l'on m'enlève ce que mes ancêtres ont bâti. Mon père, mon grand-père et mon arrière-grand-père ont vécu sur cette terre et je veux que mes fils y vivent", déclare-t-il.

Sur la photo, on aperçoit Rejean Ethier (à droite), en compagnie de sa femme Germaine, de ses fils Sylvain et Jean-François et de sa bru Johanne.

97,000 acres, c'est grand!

97,000 acres, c'est immense. C'est plus grand que l'île Jésus (Ville de Laval). C'est presque aussi grand que l'île de Montréal. Dans le territoire exproprié, on peut rentrer les 7 plus importants aéroports au monde et les 7 plus importants aéroports canadiens.

Par exemple, l'aéroport le plus achalandé au monde, celui de Chicago (O'Hare) couvre 7,000 acres et reçoit chaque année 38 millions de passager; Mirabel n'en reçoit que 1,4 millions avec ses 97,000 acres. Les grands aéroports internationaux ont une superficie moyenne de 6,359 acres.

Le territoire exproprié va de Lachute à l'ouest, à Sainte-Anne-des-Plaines à l'est, de Saint-Jérôme (Saint-Antoine-des-Laurentides) au nord à Sainte-Thérèse au sud.

Mirabel, c'est la plus grande expropriation de toute l'histoire du Canada, si l'on exclut les terres arrachées aux Amérindiens. ■

Appui de la FTQ

La FTQ appuie la lutte des expropriés de Mirabel depuis le début, il y a 14 ans. Encore récemment, le Conseil général de la FTQ dénonçait le hold-up du gouvernement fédéral dans cette triste histoire.

Si vous voulez en connaître plus long sur cette lutte exceptionnelle, vous pouvez contacter le Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC), 9381 rue St-Jean-Baptiste, Sainte-Scholastique, Qué. J0N 1S0, tél.: (514) 258-4413. ■

Le nouveau Nicaragua: un pays qui commence à vivre

Chaque nuit, partout au Nicaragua, les travailleurs et les travailleuses organisent la défense de leurs lieux de travail. Dans les usines, dans les hôpitaux, dans les édifices publics, dans les commerces, à tour de rôle, on participe à la "vigilance armée" pour empêcher les actes de sabotage commis par les partisans de l'ancien dictateur Somoza.

"Nous sommes un petit pays pauvre qui tente de se reconstruire et qui doit subir continuellement des attaques armées. C'est pourquoi les principales tâches du mouvement syndical actuellement, ce sont la production et la défense", nous a expliqué un dirigeant de la Centrale sandiniste des travailleurs (CST), qui regroupe la vaste majorité des travailleurs syndiqués.

Le nouveau mouvement syndical nicaraguayen est d'ailleurs issu des années de lutte contre la sanglante dictature de Somoza. C'est au lendemain de la victoire du Front sandiniste, le 19

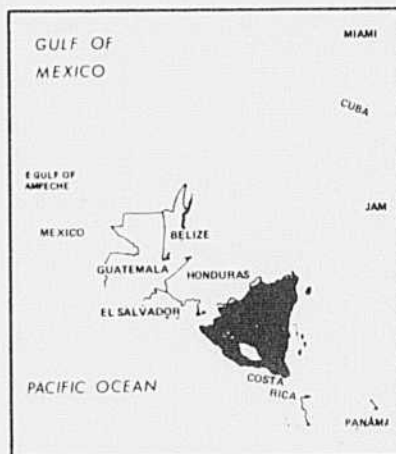
Pierre Richard, responsable du Monde Ouvrier, a séjourné au Nicaragua du 25 août au 11 septembre. Il nous livre ici ses constatations et impressions.

juillet 1979, que la nouvelle centrale a officiellement vu le jour. Depuis ce temps, son essor est fulgurant.

L'éducation et les fusils

"Nous avons donné au peuple les deux choses que Somoza lui avait toujours refusées, les deux choses les plus explosives: les armes et l'éducation", d'affirmer Carlos Carrion, jeune militant chrétien qui avait participé à l'insurrection armée et qui est aujourd'hui dirigeant de la Jeunesse sandiniste.

L'éducation populaire est, en effet, l'un des traits les plus originaux de la révolution sandiniste. Le taux d'analphabétisme a été abaissé de 50% à 13% chez les



adultes, ce qui a valu au Nicaragua la médaille de l'UNESCO. 22,000 éducateurs populaires, dont 70% ont à peine complété leur primaire et dont plusieurs étaient analphabètes en 1979, animent 4 ou 5 soirs par semaine des groupes de 5 à 10 adultes. Dans les usines, dans les quartiers populaires, dans les villages, ces personnes apprennent à lire, à écrire, à compter et surtout à analyser leur réalité.

Les forces contre-révolutionnaires (les anciens gardes somozistes) ont d'ailleurs saisi toute l'importance de ce vaste mouvement d'éducation populaire. Lors de leurs nombreuses incursions armées en territoire nicaraguayen à partir de leurs bases au Honduras, les contre-révolutionnaires s'attaquent en priorité aux éducateurs populaires; plus de 70 d'entre eux ont été assassinés, dont 32 depuis le début de 1983.

Ce n'est pas le paradis

Si depuis quatre ans, le nouveau Nicaragua a fait des bonds prodigieux en éducation et en santé, la vie y demeure difficile et précaire. Les conséquences



Soumis à des pressions militaires et économiques de l'extérieur, le nouveau Nicaragua se relève lentement de 45 ans de dictature sanglante.

des agressions militaires et du blocus économique américain se font lourdement sentir. On manque de médicaments, de pétrole, de pièces de rechange, d'outillages, de logements. Par contre, la population a maintenant accès aux aliments de base; on a aussi éliminé la polyo et presque neutralisé la malaria.

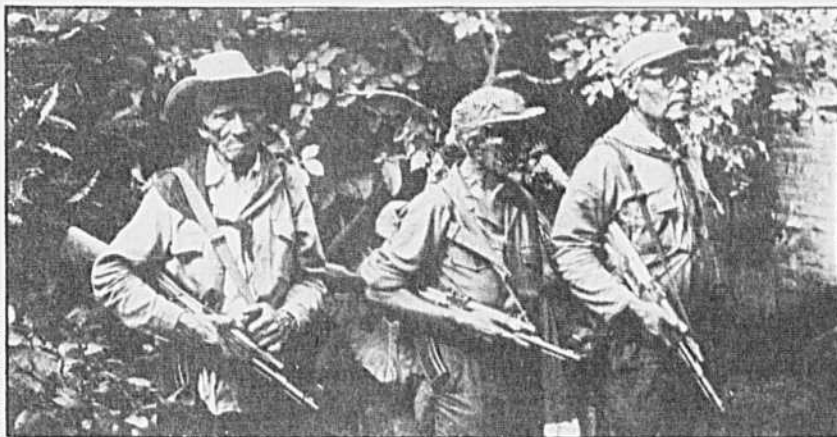
"Nous ne pouvons pas nous payer des miracles économiques. Le seul luxe que cette révolution peut se permettre, c'est de développer le potentiel humain. Si l'agression américaine nous fait très mal économiquement, elle aura cependant eu l'effet positif de raffermir notre détermination", nous a déclaré, au cours d'une entrevue, Tomas Borge, principal leader du Front sandiniste et ministre de l'Intérieur.

La guerre non déclarée

Le nouveau Nicaragua vit sur un pied de guerre. Les attaques viennent surtout des forces contre-révolutionnaires stationnées au Honduras; elles sont nombreuses et meurtrières. Les anciens gardes de Somoza ne se gênent pas pour massacrer les paysans, les femmes et les enfants dans les zones proches de la frontière; la population les appelle les "bestias" à cause des atrocités qu'ils commettent, alors que Ronald Reagan les surnomme les "combattants de la liberté".

Les contre-révolutionnaires peuvent d'ailleurs compter sur un appui ouvert de la part des États-Unis. Ils sont entraînés et encadrés par les conseillers militaires américains, leur armement est sophistiqué, leurs incursions sont précédées de vols de reconnaissance et guidées par un système de communications électroniques...

Face à un agresseur suréquipé, les forces sandinistes, au premier coup d'oeil, paraissent bien artisanales; elles ont cependant de leur côté l'atout décisif: une population armée, consciente et



Trois vieux combattants sandinistes reprennent aujourd'hui les armes pour défendre la liberté conquise en 1979 contre les attaques des contre-révolutionnaires soutenus par les États-Unis.

prête à tout pour défendre la liberté gagnée au prix de 50.000 morts. Partout, à travers le Nicaragua, sur les places des villes et des villages, dans les usines et dans les coopératives agricoles, dans les autobus et dans les marchés, nous avons rencontré des jeunes, des femmes, des hommes, des vieux qui portaient le fusil et participaient aux milices populaires.

Ne pas revivre le passé

"J'ai commencé à vivre il y a quatre ans. Je préférerais mourir plutôt que de revenir aux conditions d'avant 1979", nous confiait Evangelina Rodriguez, éducatrice populaire.

Trois vieux combattants, qui avaient participé à la guérilla de Sandino, entre 1927 et 1932, contre les marines américains qui occupaient alors le Nicaragua, nous ont montré fièrement leurs armes, en nous disant: "Nous reprenons les armes aujourd'hui pour défendre la liberté conquise en 1979. Nous sommes prêts à recevoir encore une fois les marines!"

Ce que nous avons aussi senti partout, c'est un désir profond de paix. Telle cette vieille femme rencontrée dans une classe d'alphabétisation dans un quartier populaire de Managua: "J'ai

beaucoup souffert pour gagner ma liberté. J'ai perdu un fils dans l'insurrection. Mon seul désir est maintenant de vivre en paix."

Une démocratie en construction

Au travers de multiples difficultés, le peuple du Nicaragua expérimente et construit peu à peu une nouvelle démocratie. Cela ne va pas sans heurts; par exemple, le principal quotidien de la bourgeoisie a été censuré à diverses reprises; le Conseil supérieur de l'entreprise privée, l'archevêque de Managua, les partis politiques de centre et de droite, quelques organisations syndicales marginales accusent le nouveau régime sandiniste de tendances totalitaires. Pour sa part, le gouvernement de reconstruction nationale parle d'organiser des élections en 1985 si le pays n'est pas en guerre.

Mais au-delà de ces accrochages, nous avons pu constater une participation massive de la population aux syndicats ouvriers et paysans, aux comités de quartier, aux organisations de jeunes et de femmes. Partout les débats sont intenses; les marxistes, les socio-démocrates, les chrétiens travaillent ensemble dans les mêmes organisations. C'est comme si ce peuple, après 45 ans de dictature somoziste, a enfin retrouvé le droit à la parole et à la vie. ■

en bref

Non à la nouvelle police secrète fédérale

Après nous avoir imposé les "mesures de guerre" et avoir fermé les yeux pendant des années sur les activités illégales de la GRC, le gouvernement Trudeau projette maintenant la mise sur pied d'une nouvelle police secrète qui échapperait à tout contrôle.

La FTQ et le Conseil du travail de Montréal ont fait connaître leur vive opposition au projet de loi C-157, présentement à l'étude au Parlement d'Ottawa et parainé par Robert Kaplan, solliciteur général.

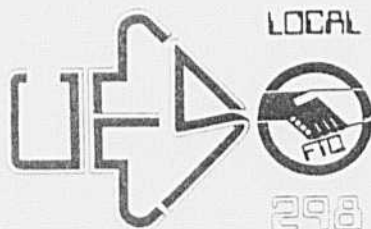
Ce projet de loi a pour effet de légaliser, dans le cas de la nouvelle agence policière, le vol de documents et de biens (cassettes, disques d'ordinateur, livrets de caisse, etc), l'ouverture du courrier, l'écoute électronique, l'entrée par effraction et tout autre crime motivé pour des "raisons de sécurité".

Toujours, selon C-157, cette nouvelle police secrète échapperait à tout contrôle du Parlement et des tribunaux. Pour des raisons de "sécurité nationale" qu'elle sera seule à connaître, elle pourra enquêter sur tout citoyen ou organisation et les surveiller.



Parlez à votre chauffeur d'autobus!

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) mène actuellement une campagne d'affiliation chez les 4,000 chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro, changeurs, etc. de la CTCUM. Ils sont actuellement membres d'un syndicat indépendant, la "Fraternité". Déjà une majorité se dessine en faveur du S.C.F.P.. Mais vous pouvez aider à accroître cette majorité. Vous pouvez, en tant que militants et militantes, parler aux chauffeurs que vous connaissez et que vous rencontrez, des avantages de faire partie du mouvement syndical organisé, de faire partie d'un "vrai" syndicat plutôt que d'un syndicat indépendant.



Centre hospitalier Pierre-Boucher: victoire de la FTQ

C'est à 90% qu'un important groupe d'employés du nouveau Centre hospitalier Pierre-Boucher, à Longueuil, ont décidé de se syndiquer avec l'Union des employés de service, (local 298, FTQ). Ce groupe de travailleurs est composé des employés de bureau, des préposés aux bénéfices,

des préposés à la stérilisation, des aides de service, des assistants techniques et des brancardiers. L'UES, (local 298, FTQ), représentait déjà un premier groupe de travailleurs de l'hôpital, soit les préposés à la cuisine et à la cafétéria, à la buanderie et à la lingerie, à l'entretien ménager et à la maintenance.

Près de 400 travailleurs de cet établissement sont maintenant représentés par l'UES, et ce nombre devrait éventuellement atteindre les 600.

Le racisme dans l'industrie du taxi

Depuis quelques années, les manifestations de racisme se font de plus en plus nombreuses dans notre société. La crise économique et la montée spectaculaire du chômage ne sont pas étrangères à l'émergence du racisme.

Un secteur où le racisme s'est sérieusement aggravé, c'est l'industrie du taxi à Montréal. Cela se manifeste par le refus d'un grand nombre de compagnies d'embaucher des chauffeurs noirs d'origine haïtienne, par la retransmission discriminatoire des appels téléphoniques aux chauffeurs noirs, par des licenciements injustifiés, par l'agression et le harcèlement de ces chauffeurs à leur poste de travail.

En 1982, la Commission des droits de la personne a constitué une commission d'enquête sur les pratiques racistes dans l'industrie du taxi à Montréal. Cependant, malgré tout ce qui a été révélé devant cette commission, les pratiques racistes continuent.

C'est pourquoi le Conseil du travail de Montréal (FTQ) a officiellement appuyé la lutte pour le droit au travail des chauffeurs de taxi noirs et condamné les pratiques racistes des compagnies de taxi. Le CTM a aussi demandé à Commission des droits et libertés d'accélérer les travaux de la commission d'enquête et de prendre toutes les mesures pour que cessent ces pratiques.

6,000 agents de sécurité se donnent un syndicat

Quelque 6,000 agents de sécurité, à travers tout le Québec, viennent de se syndiquer avec le Syndicat des métallos et sont sortis victorieux d'une première négociation collective. Il s'agit d'une première en Amérique!

Traditionnellement mal payés et maltraités au plan des conditions de travail, ces 6,000 salariés ont pu se faire respecter pour la première fois par les agences qui les emploient. C'est dans une proportion de 84% qu'ils ont entériné l'entente négociée par leur nouveau syndicat avec l'association patronale. Cette entente sera étendue à l'ensemble des agents de sécurité du Québec par voie de décret.

Voici quelques exemples des gains réalisés par les agents syndiqués:

- augmentation salariale de 22% sur deux ans; le salaire de

base passe de \$4,80 l'heure à \$5,25 et atteindra \$5,80 la deuxième année;

- protection de 9 mois sur la liste d'ancienneté et de 12 mois dans le cas d'un congé de maladie;

- auparavant, pour être considéré "régulier" et avoir droit aux bénéfices marginaux, il fallait travailler 44 heures par semaine; maintenant, on demande un minimum de trois jours;

- priorité des "réguliers" pour le travail disponible;

- le droit pour un agent de refuser une affectation dans une entreprise où il y a un conflit de travail;

- dans le cas d'une mesure disciplinaire, le droit de contester les règlements de l'agence et le droit pour un arbitre de les modifier. ■



Jean-Guy Bonami, président de l'unité syndicale des salariés de l'agence de sécurité Philips (Syndicat des métallos). Traditionnellement mal payés et soumis à des conditions de travail très difficiles, les agents de sécurité se sont donnés un outil pour affirmer leur dignité et pour faire respecter leurs droits.

La mobilisation grandit au Chili

À l'occasion du 10^{ème} anniversaire du coup d'Etat sanglant qui a renversé le gouvernement démocratique de Salvador Allende au Chili, la FTQ a réitéré son appui à la lutte du peuple chilien pour le rétablissement de la démocratie dans ce pays. La FTQ a aussi demandé au gouvernement canadien de sortir de son silence et de faire pression auprès du gouvernement chilien.

Depuis 10 ans, le régime militaire du dictateur Pinochet se maintient au pouvoir par la terreur; il a aboli toutes les libertés civiles et syndicales et pratique une répression systématique, notamment par la torture, contre toute forme d'organisation syndicale ou populaire.

Par ailleurs, la mobilisation du peuple chilien contre la dictature militaire va en grandissant avec la tenue de 5 journées nationales de protestation au cours des cinq derniers mois. C'est pourquoi la solidarité internationale à l'égard du peuple chilien doit redoubler ses efforts. ■

Bien manger au travail

Souvent, on mange sur le pouce. Parfois, on ne mange pas du tout. On n'a pas assez de temps pour manger ou on ne prend pas le temps de manger. On mange n'importe quoi, on grignote...

Que ce soit les services offerts, la qualité et la variété des aliments, que ce soit la propreté des lieux du repas ou la durée du temps du repas... voilà autant de problèmes susceptibles d'influencer notre santé et notre sécurité au travail.

Le Conseil du travail de Montréal (FTQ) a entrepris une opération de sensibilisation sur le sujet car, **bien manger au travail, c'est important!** Dernièrement, le CTM a fait parvenir aux syndicats, deux questionnaires-enquêtes, instruments qui pourront servir à analyser l'alimentation dans votre milieu de travail et à entreprendre des actions sur le sujet si nécessaire. ■



Au Tchad: un mouvement syndical qui se bâtit

Le Monde Ouvrier a reçu récemment des nouvelles de Bertrand Bégin, militant des Travailleurs unis de l'automobile (TUA-FTQ), qui est présentement en Afrique, par l'intermédiaire du CTC, afin d'aider le mouvement syndical à se développer dans les pays africains d'expression française.

Dans une lettre, Bertrand nous parle du mouvement syndical qui essaie de se structurer au Tchad, pays de 4.7 millions d'habitants, qui est déchiré par la guerre depuis 17 ans. Sur la photo, on peut voir les participants à la première session de formation syndicale organisée par la Confédération syndicale du Tchad (CST). Cette centrale, la plus importante du pays, regroupe principalement les travailleurs de la construction, du transport, de l'industrie et du commerce.

Alors que le salaire minimum n'est que de \$30.25 par mois, inutile de dire que les travailleurs et leurs familles vivent dans des conditions économiques très difficiles. Récemment, la CST a mis sur pied une première coopérative de consommation pour ses membres.

"Beaucoup reste à faire ici, mais les dirigeants ne sont pas abattus, loin de là. Ils ont la tête pleine d'idées nouvelles pour permettre au mouvement syndical de s'affirmer...", nous écrit Bertrand.

Chez 7-Up, on a "ravigoté" le contrat

Les 265 travailleurs de 7-Up sont retournés au travail après une grève qui aura duré six semaines. S'il n'y avait pas eu de conflit, les conditions de travail prévues à la convention collective précédente auraient dégringolé comme un bloc de glace qui fond au soleil.

Au fur et à mesure des trente sessions de négociations et de conciliation, les travailleurs ont pu récupérer plusieurs clauses et, dans certains cas, améliorer leurs conditions.

Au tout début des négociations, la compagnie voulait enlever tellement de clauses qu'il ne serait resté que "les deux couverts" à la convention collective. Le conflit a été déclenché le 4 août.

La compagnie n'a pas réussi à augmenter la semaine de travail de 40 à 44 heures, sans compensation financière. La compagnie

n'a pas réussi à geler les salaires. Les augmentations seront de 4 et 5 p.c. pour un contrat de deux ans. La compagnie n'a pas réussi à augmenter le travail obligatoire en temps supplémentaire à 40 heures par mois. Il ne sera que de 15 heures par mois. Et ainsi de suite...

Les 265 travailleurs de 7-Up sont membres du Syndicat des Métallos (FTQ). Les 150 préposés à l'embouteillage ont voté dans une proportion de 91 p.c. en faveur du retour au travail. Les 115 vendeurs et livreurs l'ont fait dans une proportion de 72 p.c.



"Une semaine ensemble"

C'est sous ce thème que le Syndicat des employé(e)s de soutien de l'Université Laval (SCFP-FTQ) a organisé une semaine ayant pour but de resserrer les liens parmi les 1,800 membres du syndicat. Du 12 au 16 septembre, des ateliers de discussion sur le rôle du syndicat ont été organisés, une rencontre sur le syndicalisme québécois a été tenue avec le président de la FTQ et une autre sur la place des femmes dans le mouvement syndical avec Carole Robertson, présidente du Comité de la condition féminine du SCFP. Cette semaine devrait permettre aux syndiqué(e)s de l'Université Laval de bien entamer la dernière étape de leurs négociations.

Assemblées régionales de la SSQ

Comme à tous les automnes, la mutuelle d'assurances SSQ tient une série d'assemblées d'information dans toutes les régions. Elles ont pour but d'informer et de répondre aux questions sur la marche de la SSQ, seule entreprise d'assurances où les syndiqués ont leur mot à dire et aussi d'élire les délégué(s) à l'assemblée annuelle.

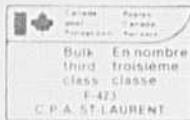
Voici la liste des assemblées régionales (telles ont toutes lieu en soirée à compter de 20 heures, sauf dans l'Outaouais où elle débutera à 18 heures):

4 octobre	Côte-Nord	Hôtel-Motel Château, Port Cartier
5 octobre	Bas St-Laurent, Gaspésie	Auberge des Gouverneurs, Rimouski
11 octobre	Saguenay, Lac St-Jean	Le Roussillon, Jonquière
12 octobre	Québec	Holiday Inn, Sainte-Foy
18 octobre	Estrie	Hôtel Le Baron, Sherbrooke
19 octobre	Montréal	Holiday Inn Longueuil, Longueuil
26 octobre	Outaouais	Hôtel Plaza de la Chaudière, Hull
27 octobre	Nord-Ouest	Auberge des Gouverneurs, Val d'Or
1 novembre	Mauricie	Hôtel Le Baron, Trois-Rivières

LISTE DES CONFLITS FTQ

(au 28 septembre 1983)

EMPLOYEUR	VILLE	NBRE DE TRAV.	SYNDICAT	DÉBUT
CFLM Radio La Tuque	La Tuque	15	NABET	13-10-81 (lock-out)
Écho de la Tuque et du Haut St-Maurice	La Tuque	7	NABET	08-12-81 (lock-out)
Pièces d'autos Cougar	Ville St-Laurent	65	TUA	14-01-83
Compagnie France Films (Cinéma de Paris)	Québec	3	IATSE	16-02-83
Commonwealth Plywood	Tee Lake	22	SCTP	07-03-83
Provisions Barsen	Montréal	110	TUAC	28-04-83
Provigo Distribution (Div. Viande)	Laval	220	TUAC	06-06-83 (lock-out)
Abattoirs St-Jean	St-Hyacinthe	113	TUAC	06-06-83 (lock-out)
H. St-Jean	St-Hyacinthe	235	TUAC	06-06-83 (lock-out)
Dominion Electric	St-Laurent	150	FIOE	12-08-83
Protection ADT				
Magasin COOP	St-Ferdinand	10	TUAC	15-08-83 (lock-out)
St-Ferdinand d'Halifax				
Entrepôts Arctiques	Montréal	4	Marine marchande	24-08-83
Caisse pop. Ste-Famille	Cap-de-la-Madeleine	25	SCFP	25-08-83 (lock-out)
Concession Universelle	Drummondville	41	TUAC	25-08-83
Matelas United	Montréal	20	SQIC	29-08-83
AU Coq d'Anjou	Montréal	36	TUAC	02-09-83 (lock-out)
Produits Polychen	St-Jean	21	Métallos	15-09-83
Produits forestiers	Thurso	10	Métallos	19-09-83
McLaren (Div. pâtes Kraft)				
Cie James McLaren	Masson	55	Métallos	19-09-83
Ville de Châteauguay (cols blancs et bleus)	Châteauguay	128	SCFP	20-09-83
Simmons	Montréal	161	SQIC	20-09-83
Magasins A&P	À travers le Québec	500	TUAC	28-09-83



Pour le retour garanti, si adressé à
Fédération des travailleurs du Québec, 2100
avenue Papineau, 4^e étage, Montréal,
Québec, H2K 4J4. Téléphone: (514) 521-
8111.

Société canadienne des microfilms
468, rue St-Jean, bur. 110
Montréal, Québec
H2X 2S1

pour recevoir

le monde OUVRIER

La FTQ fait parvenir gratuitement par la poste Le Monde Ouvrier à tous les officiers, responsables et militant(e)s syndicaux qui en font la demande. Il suffit de remplir ce coupon et de nous le retourner à: Le Monde Ouvrier, FTQ, 2100 avenue Papineau, 4^eme étage, Montréal, H2K 4J4.

Si vous désirez recevoir plusieurs exemplaires du Monde Ouvrier pour le distribuer à d'autres militant(e)s dans votre section locale, indiquez le nombre.

Si vous déménagez, prévenez-nous!

Nom: _____

Nouvelle adresse: _____

Code postal: _____

Ancienne adresse: _____

Code postal: _____

Je désire recevoir Le Monde Ouvrier (écrire en lettres majuscules)

Nom:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Syndicat:

Local:

Employeur:

NOMBRE D'EXEMPLAIRES